
VILLE de ROYAN

Séance du 23 Février 1962

OBJET :

Abonnement à diverses
publications pour 1962

6 2 0 0 8

Le vingt trois Février mil neuf cent soixante deux, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Février 1962.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, GACHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS

Représentés : M. GUILLAUD par M. FLAHAUT

Excusé : M. NARTEAU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
approuve

pour l'année 1962, l'abonnement aux publications ci-dessous désignées :

- Journal Officiel
- Gazette des Communes
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- Bulletin Officiel annoté de tous les ministères
- Annales des stations hydrominérales, climatiques et balnéaires
- Moniteur du Bâtiment
- Bulletin annoté des lois et décrets
- Bulletin Officiel de l'Education Nationale
- Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur
- Revue de l'Education Nationale (une par Etablis. Scolaire)
- Départements et communes

Les dépenses seront mandatées sur les chapitres correspondants du budget primitif 1962, chapitre II, art. 6 et chap. XXI, art. 7

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres suivant présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 2 Mars 1962

Le Sous Préfet

Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 5 Mars 1962
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué

